



**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
CONSEIL D'ADMINISTRATION
18 SEPTEMBRE 2023**

Procès-verbal de la 6ème assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le lundi, 18 septembre 2023 à 19 h 00, au bureau d'arrondissement des Rivières, salle RC-26, au 330, rue Chabot, QUÉBEC (Québec) G1M 3J5.

PRÉSENCES :

Mme Nicole Laveau	Présidente
Raynald Pelletier	Vice-président
Mahamadou Sissoko	Trésorier
Mme Gemma Drouin	Secrétaire
Mme Hélène Langlois	Administrateur
M. André Garon	Administrateur
M. Jean-Noël Ouisse	Administrateur
Mme Jacynthe Fortin	Administratrice
M. Pierre-Marc Doucet	Administrateur

ABSENCES :

Aucune

INVITÉS :

Aucun

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

Mme Renée Poulin	Secrétaire de soutien
Mme Alicia Despins	Conseillère municipale – District de Vanier-Duburger
Mme Alexandra Mauger	Conseillère en consultation publique Service de l'interaction citoyenne – Ville de Québec

Deux (2) citoyens(es) assistent à l'assemblée.

IL Y A QUORUM

ORDRE DU JOUR
DE LA 6^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
18 SEPTEMBRE 2023, 19 h 00
Bureau d'arrondissement des Rivières, salle RC-26
330, rue Chabot, QUÉBEC (Québec) G1M 3J5
En ligne : <https://villequebec.zoom.us/j/87393211276>

- | | | |
|----|---|---------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 h 00 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 01 |
| 3. | Période de la conseillère municipale | 19 h 05 |
| 4. | Période de questions ou commentaires des citoyens. | 19 h 20 |
| 5. | Enjeux de quartier | 19 h 55 |
| | 5.1 – Comité élargi sur la mobilité dans Vanier | |
| | 5.2 – Suivi sur la Politique de viabilité hivernale | |
| | 5.3 – Suivi sur la consultation des VRs sur la rue Bourdages | |
| | 5.4 – Stationnements pour Communauto dans Vanier et les vélos électriques | |
| 6. | Comités | |
| | 6.1 – Table de concertation Vélo (Jean-Noël) et Stats | |
| | 6.2 – Table de mobilité des quartiers centraux (Nicole). | |
| | 6.3 – Conseils d'établissements – L'École Sans-Frontières (Nicole)
L'École Notre-Dame-du-Canada (Nicole), l'École secondaire Vanier. | |
| | 6.4 – Projet du parc sur le stationnement de Christ-Roi. | |
| | 6.5 – Projet Aînés (Jacynthe). | |
| | 6.6 – Projet Sécurité routière pour 2023 et 2024 (Nicole et Jean-Noël) | |
| | 6.7 Vanier 2040 (Nicole) | |
| 7. | Fonctionnement | 21 h 00 |
| | 7.1 – Adoption du procès-verbal du 19 juin 2023. | |
| | 7.2 – Trésorerie. | |
| | 7.3 – Paiement des services de secrétariat (plénier et ordinaire) | |
| | 7.4 Suivis des demandes de la ville.
Résolution 23-CA-024 et 031 – Nom des rues.
Résolution 23-CA-032 – Abribus sur la rue Mgr Plessis. | |
| | 7.5 – Suivi sur la cooptation de M. Hervé Leblanc. | |
| | 7.6 – Implication des administrateurs au sein de comités. | |
| 8. | Varia | |
| 9. | Levée de l'assemblée | 21 h 15 |

Nicole Laveau, Présidente

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau remercie les citoyens présents à l'assemblée en présence ainsi que ceux en ligne.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Nicole Laveau effectue la lecture de l'ordre du jour. Les sujets suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

8.0 – Divers

- a) Rapport de consultation omnibus sur le parc industriel Cardinal.
- b) Projet de recherche sur la participation publique.
- c) Projet de résolution sur le transport de marchandises dangereuses.
- d) Bilan d'étape – Projet LIMOIL'AIR.

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

Mme Laveau mentionne qu'un Comité plénier a été tenu le 6 septembre dernier et elle a fait ressortir des éléments importants qui ont été discutés. Une autre rencontre se tiendra sous peu afin d'établir les préoccupations du CQV avant de procéder à la création d'un Comité élargi sur la mobilité dans Vanier. Des administrateurs ont décidé de s'impliquer dans ce dossier.

3. PÉRIODE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Mme Alicia Despins mentionne que l'itinérance est un sujet très discuté à la suite du sommet tenu vendredi, le 15 septembre 2023 à Québec et du travail important qui se fait de façon collective. Elle a été interpellée par M. Mario Asselin, député provincial de Vanier-Les Rivières, qui tente de faire un portrait de l'itinérance dans Vanier et Duberger.

Mme Alicia Despins mentionne qu'elle transmettra un courriel sur la vision de l'immigration qui est en élaboration. Ce projet en est à ses premières étapes de consultation. Une séance d'information aura lieu le 28 septembre 2023 en ligne, à 19 h 00.

Mme Despins mentionne qu'un édifice à logements est en construction entre les blocs C8 et C10 dans le secteur Bourdages. On lui fait remarquer qu'aucun travail n'est actuellement commencé sur ce terrain. Comme on parle d'un édifice de sept étages, il y aura un changement de zonage. La prochaine étape consiste à rencontrer les Conseil d'administration et les propriétaires des condominiums. Elle aura davantage d'information lors de la prochaine assemblée ordinaire du Conseil de quartier.

Mme Gemma Drouin demande ce qu'il adviendra de l'ancien édifice de la CNESST. Mme Despins mentionne qu'elle n'a aucune information à transmettre, ni sur les permis qui auraient pu être déposés. Mme Drouin précise que les travaux ont commencé à l'intérieur de l'édifice.

À la suite de l'article paru dans le journal il y a quelques semaines, Mme Laveau mentionne qu'elle a contacté le Groupe MEDWAY (projet près du IGA sur le boul. W.-Hamel) pour obtenir une présentation lors d'une réunion ordinaire, mais elle n'a pas eu de retour à sa demande.

M. André Garon demande pourquoi est-il si difficile d'obtenir de l'information de la part de la Ville sur les projets. Lorsque ces projets se construisent, nous sommes confrontés à la réalité. Est-ce que le contentieux de la Ville de Québec pourrait répondre à cette question, car cette situation génère beaucoup de frustration.

Mme Laveau soumet à Mme Despins les sujets suivants :

- a) Y aura-t-il des changements dans la politique de déneigement pour l'hiver prochain? A quel épaisseur le grattage sera-t-il effectué? Y aura-t-il une uniformisation du déneigement entre les arrondissements?

Mme Laveau mentionne que ces questions font suite à des inquiétudes soulevées à la séance en ligne tenue au printemps. Elle a reçu un extrait de résolution du Conseil municipal sur le déneigement et il en ressort que le Conseil municipal a mandaté la direction de la Ville pour produire des recommandations dans un an.

Mme Despins mentionne qu'à la fin de septembre, tous les contrats de déneigement seront signés et tout changement sera considéré à la prochaine saison hivernale. Les recommandations seront produites pour l'hiver 2024-2025.

- b) Le transport adapté (STAC) à l'édifice O'Drey, la problématique sera-t-elle réglée?

Mme Despins mentionne que les chauffeurs du STAC peuvent prendre et déposer des gens à l'endroit souhaité. Ils choisissent l'endroit qui est le plus facile. Mme Gemma Drouin mentionne que la problématique persiste encore. Les administrateurs proposent de prendre des photos partout où ce sera possible afin d'étayer leurs points et constater si le problème est réglé. Ce sujet est à suivre. M. Pierre-Marc Doucet mentionne que la rampe d'accès à la demi-lune a été refaite. Elle est élargie afin que les chauffeurs puissent entrer.

- c) Qui est membre du « comité de transport de biens et de personnes » (énoncé à la page 7 du pv du 19 juin 2023)?

Mme Despins mentionne que ce comité n'existe pas officiellement. Il n'existe aucun document à ce sujet présentement.

- d) Quelle est la décision de la Ville sur le stationnement des VRs sur la rue Bourdages? Et les vignettes?

Mme Despins mentionne que l'an prochain, il sera interdit pour les VRs de stationner la nuit, à l'exception des propriétaires qui auront une vignette et qui sont résidents du quartier. Un coût sera exigé pour les vignettes. Les véhicules n'auront pas besoin de vignettes.

- e) Quand le règlement sur la participation citoyenne sera-t-il finalisé officiellement plutôt qu'à la pièce? Quand des administrateurs seront-ils « reconnus présents » en mode virtuel pour des réunions de conseils de quartier?

Aucune réponse n'a été obtenue concernant la reconnaissance des administrateurs qui participent aux assemblées ordinaires en ligne, sauf en situation de mesures sanitaires. Aucune réponse n'a été obtenue à la suite de la résolution du Conseil de quartier de 2020.

Mme Despins mentionne qu'il y a une révision du règlement sur les Conseils de quartier. Aucune modification n'a été apportée et cet aspect n'a pas encore été adopté. La politique de participation publique a été adoptée en mai 2021.

Concernant les assemblées de consultation, Mme Mauger mentionne que la portion qui devrait être modifiée, c'est lorsqu'il y a une demande d'opinion qui se tient en même temps que la séance de consultation. Selon la réglementation de la Ville, il est obligatoire de tenir une demande d'opinion en présentiel. Elle pense que ce règlement est en refonte présentement. Cependant, le Gouvernement provincial peut apporter des changements. Lorsqu'il n'y a pas de demande d'opinion, le Conseil de quartier peut prendre une décision à cet effet, concernant le vote des administrateurs en ligne.

Mme Laveau se demande si la Ville a la volonté d'accommoder les citoyens. Présentement, le vote des administrateurs présents en ligne n'est pas reconnu.

f) Trottoirs autour de Fleur-de-Lys

M. Mathieu Forget mentionne qu'il y a eu beaucoup de changements et les travaux qui n'étaient pas effectués l'ont été dans les règles de l'art. Pour les trottoirs en béton, il y a eu des interventions significatives partout où cela était possible, et c'est apprécié.

M. Pierre-Marc Doucet mentionne que les trottoirs ont été refaits jusqu'au Canadian Tire. Cependant, une erreur s'est produite pour la piste cyclable. Celle-ci est à la même hauteur au lieu de faire une descente. Les cyclistes doivent passer sur le trottoir. L'autre côté a été fait en asphalte.

Mme Despins mentionne qu'une autre portion de trottoir sera faite l'an prochain pour coordonner avec Fleur de Lys. Après les travaux de décontamination, nous pourrions procéder à la réfection des trottoirs. M. Forget désire adresser des remerciements pour ces travaux de la part de la clientèle, des employés.

M. Jean-Noël Ouisse demande si Trudel Inc. a l'intention de faire quelque chose au niveau de la ligne de désir derrière le Super C. M. Mathieu Forget répond qu'il y a des enjeux au niveau de la Ville; il y a des enlignements de sécurité et des normes. Concernant le Super C, M. Mathieu Forget mentionne que des trottoirs ne peuvent être faits.

M. Jean-Noël Ouisse propose d'enlever deux cases de stationnement pour éviter d'égratigner les automobiles, et faciliter le passage. Il n'y a pas eu de plaintes à ce sujet mais M. Forget fera des démarches pour obtenir des informations additionnelles.

Mme Laveau demande ce qui advient des trottoirs quand on traverse la rue Monseigneur-Plessis et le boulevard Wilfrid-Hamel. Est-ce que la rue Fleur-de-Lys sera refaite? M. Forget mentionne que cette rue est très importante. Dans le plan directeur, elle va pénétrer au cœur de la propriété. Il y aura de la décontamination;

la situation persistera donc quelques mois encore, le temps que le chantier se fasse.

Au coin de la rue Soumande et du boulevard Wilfrid-Hamel, à côté du restaurant McDonald, M. André Garon demande quel est l'objet de cette installation. M. Forget mentionne qu'il s'agit d'un surpresseur d'eau pour réguler la pression d'eau dans le réseau d'aqueduc.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CITOYENS

M. Mathieu Forget mentionne que des ormes ont été coupés parce qu'ils étaient malades. Ces coupes ont été menées de façon préventive pour assurer la sécurité. Des arbres seront plantés pour remplacer ceux qui ont dû être coupés.

5. ENJEUX DE QUARTIER

5.1 – Comité élargi sur la mobilité dans Vanier

Mme Laveau réfère à une résolution visant la création d'un comité avec le Conseil de quartier de Vanier et la Ville de Québec. Il y a des préoccupations très fortes sur la mobilité dans les années à venir avec les futures constructions dans le secteur du boulevard Wilfrid-Hamel. Nous avons reçu un refus mais la Ville analysera nos recommandations si nous en produisons. Elle suggère de former un Comité élargi qui sera ouvert à d'autres groupes ou organisations.

Mme Alicia Despins a été invitée et Accès transports viables ont confirmé leurs présences. Trois conseils de quartier ont également été invités, soit les Conseils de quartier Lairet, Vieux-Limoilou et Saint-Sauveur.

A la question d'un citoyen, Mme Laveau précise que la mobilité touche tous les modes de déplacement, soit le vélo, les véhicules, les piétons, les personnes en chaise roulante, etc.

Mme Jacynthe Fortin demande quelle est la définition des termes « mobilité active » et « mobilité durable ». Mme Mauger précise que « mobilité active implique une activité physique, comme le vélo, et « mobilité durable » implique la réduction des gaz à effet de serre (GES).

23-CA-038

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME HÉLÈNE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier procède à la formation d'un comité élargi sur la mobilité dans Vanier pour réfléchir sur le futur plan d'aménagement pour la mobilité active de tous les modes de transport, principalement circulant sur le boulevard Wilfrid-Hamel, ainsi que d'autres rues ou boulevards dans le quartier.

Adopté.

La fréquence des rencontres sera aux trois mois et des réflexions devront être faites.

5.2 – Suivi sur la politique de viabilité hivernale

Aucun changement ou développement n'est survenu à ce sujet.

5.3 – Suivi sur la consultation des VRs sur la rue Bourdages

Ce sujet a été traité au point no 3 – Période de la conseillère municipale.

5.4 – Stationnements pour Communauto dans Vanier et les vélos électriques

Mme Laveau mentionne qu'il serait intéressant de savoir combien on compte de véhicules de Communauto et de stations pour vélos électriques et où sont-ils situés dans Vanier.

Il existe une station sur la rue Bourdages pour les vélos électriques. Il y a également des véhicules de Communauto sur les rues Bourdages, Plante et Beaucage. Il y a trois véhicules disponibles, soit un véhicule à chaque station.

Mme Laveau demande si ces stations sont bien situées et connues du public. Comme il n'y a pas beaucoup de demande pour l'instant, Pierre-Marc Doucet mentionne qu'il peut facilement avoir accès à un véhicule de Communauto.

Quand on consulte la carte, M. Jean-Noël Ouisse précise que les stations sont situées à la périphérie sud du quartier. Il y a une station pour Communauto, mais aucune station pour les vélos. La Ville travaille présentement à étendre les stations de vélos.

Mme Laveau demande combien y a-t-il de stations pour vélos. Réponse : Il y a une station sur la rue Bourdages avec huit vélos, une station au Centre Vidéotron ou au Grand Marché. M. Mathieu Forget mentionne qu'il y aura des stations sur les rues Plante et Beaucage.

Mme Laveau demande si cela est suffisant et M. Doucet précise que non. Il faut demeurer dans le bas de Vanier pour y avoir accès. Mme Laveau propose donc de faire une résolution pour en faire la demande.

Pour les stations de Communauto, M. Pierre-Marc Doucet précise qu'il faut rapporter le véhicule à la station où il a été pris. En mode Flex, on peut laisser le véhicule n'importe où. M. Pierre-Marc Doucet souligne que le mode Flex serait intéressant pour Vanier et Fleur-de-Lys.

Mme Laveau mentionne que les stations de vélos dans Vanier ne sont pas suffisantes. Mme Despins précise qu'en 2024, il y aura 300 stations de vélo dans la Ville.

M. Raynald Pelletier précise qu'il faudrait prévoir une station adaptée pour des vélos pour les gens à mobilité réduite.

Compte tenu de la population présente sur la rue Bourdages, M. Pierre-Marc Doucet mentionne qu'une autre station de Communauto pourrait s'ajouter. Mme Alexandra Mauger mentionne qu'une place pourrait être offerte à Communauto de la part des propriétaires de condos. Mme Mauger mentionne qu'il faudrait adresser la demande au Réseau de transport de la Capitale (RTC) avec le lien Internet prévu à cet effet.

Il a été décidé que M. Pierre-Marc Doucet et M. Raynald Pelletier rédigent une résolution à deux volets pour la prochaine assemblée ordinaire pour l'obtention d'espaces de stationnement additionnels pour Communauto dans Vanier, ainsi que pour les véhicules électriques pour obtenir dix (10) stations à court terme. On pourra s'adresser à M. Pierre-Luc Lachance et Claude Lavoie à ce sujet. La résolution sera envoyée au RTC avec copie à M. Pierre-Luc Lachance pour obtenir des stations de Communauto, compte tenu de la croissance de la population dans Vanier.

Concernant les deux panneaux qui indiquent la vitesse de 30 km/heure et 40 km/heure, M. Mahamadou Sissoko mentionne que ces panneaux sont légaux, mais les chiffres sont très petits.

Mme Despins précise que même si ces panneaux sont légaux, elle invite le Conseil de quartier à faire une résolution à ce sujet. Il a été convenu que M. Mahamadou Sissoko rédigera une résolution à cet effet pour les deux panneaux en question.

6. COMITÉS

6.1 – Table de concertation Vélo (Jean-Noël Ouisse)

M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'une rencontre s'est tenue le 28 septembre 2023 et on nous a demandé d'identifier les artères principales qui ont des besoins en pistes et bandes cyclables. Nous avons identifié comme potentiel piste cyclable le boulevard Wilfrid-Hamel, la rue Soumande, le long de la voie ferrée. Nous avons identifié Napoléon-Grondin pour remonter jusqu'à la voie ferrée et rejoindre le boulevard Pierre-Bertrand nord.

M. André Garon a utilisé la piste cyclable sur Hochelaga. Cette piste est neuve et le revêtement commence à vallonner. Le gel endommage les pistes; il faudrait apporter une attention à cet effet lors de la construction.

Mme Laveau mentionne qu'elle siège à la majorité des réunions de la Table de concertation Vélo, et demandera au responsable, M. Pierre Baillargeon, d'ajouter le nom de Pierre-Marc Doucet sur la liste d'envoi. Il recevra également une invitation sur la Page FaceBook de la Table de concertation Vélo.

6.2 – Table de mobilité des quartiers centraux (Nicole Laveau)

Mme Laveau mentionne que la rencontre prévue il y a deux semaines a été annulée pour cause de maladie de la responsable. Aucune autre date n'a été déterminée.

6.3 – Conseils d'établissement de l'École Sans-Frontière (Nicole), l'École Notre-Dame-du-Canada (Nicole Laveau) et l'École secondaire Vanier

Pour l'École Notre-Dame-du-Canada et l'École Sans-Frontière, Mme Laveau mentionne qu'une première rencontre aura lieu la semaine prochaine (semaine du 23 septembre 2023 ou celle qui suit) et il y aura un changement de direction.

Pour l'École secondaire Vanier, une réponse est attendue.

6.4 – Projet du Parc sur le stationnement de Christ-Roi (Jacynthe Fortin)

Mme Jacynthe Fortin mentionne que le CIUSSS-CN nous a informé que Mme Catherine Raymond, organisatrice communautaire, a terminé son mandat et qu'elle a été transférée dans un autre secteur. Mme Suzie Cloutier la remplacera. La confirmation de la phase 1 a été reçue par courriel le 6 septembre 2023. Cette phase comporte 600 mètres carrés qui longe la rue Bernatchez. Nous attendons la soumission de l'entrepreneur d'ici le 21 septembre.

En octobre 2023, Mme Laveau mentionne qu'une présentation sera faite avec Nature Québec et une représentante du CIUSSS-CN.

6.5 – Projet Aînés (Jacynthe Fortin)

Mme Jacynthe Fortin et le comité ont eu une rencontre le 6 septembre 2023 avec une entreprise en graphisme à qui on a présenté l'ensemble du projet avec les documents. Le Comité de travail se réunira le 20 septembre 2023 pour travailler sur la demande de soumission du projet d'initiative et demandes de financement.

Mme Jacynthe Fortin mentionne également que maintenant, le projet est entre les mains de la compagnie MOCOM et une soumission de leur part est attendue. Il s'agit d'un projet clé en main. Une distribution sera faite à toutes les portes résidentielles du quartier. Il est prévu que cette distribution se fasse au premier semestre 2024.

Mme Laveau mentionne que parmi les demandes de financement, il y aura un projet d'initiative soumis auprès de la Ville de Québec, ainsi qu'à la Caisse populaire Desjardins Des Rivières et le député provincial, Mario Asselin.

Mme Laveau demande s'il est possible de se servir des fonds alloués au Conseil de quartier. Mme Mauger précise que s'il s'agit d'un projet du Conseil de quartier, il est possible de le faire, mais il serait indispensable de faire un budget. Le projet peut coûter approximativement entre 10,000.00 \$ et 12,000.00 \$.

6.6 – Projet Sécurité routière pour 2023 et 2024 (Nicole et Jean-Noël)

Une rencontre s'est tenue le 14 septembre dernier au sujet du dépôt d'une demande collective pour faire le point sur l'avancement du projet.

M. Jean-Noël Ouisse précise qu'il était question de faire une campagne d'affichage, mais finalement, les besoins varient beaucoup d'un conseil de quartier à l'autre. Il est plutôt envisagé de produire un vidéo-clip qui a été proposé à la rencontre du 14 septembre dernier.

Une approche est faite à nouveau aux conseils de quartier pour confirmer leur engagement et les fonds qu'ils sont prêts à fournir au projet. Les réponses sont attendues pour la fin de septembre.

La compagnie Lens Brothers chapeautera le projet et on saura si, en fonction du budget, celui-ci va de l'avant.

Mme Laveau mentionne qu'il faudrait faire une recommandation pour appuyer le montant de 3,000.00 \$ au projet. Le public cible vise les gens de 7 à 77 ans. Les plates-formes visées sont FaceBook, Instagram, YouTube, la radio avec une chanson RAP, une campagne publicitaire et une conférence de presse.

Concernant le vidéo de la Ville de Laval, M. Pierre-Marc Doucet demande si les retombées ont été mesurées. M. Jean-Noël Ouisse précise que la sensibilisation comporte ses limites. Il faut des aménagements physiques pour favoriser la réduction de la vitesse. Il propose que le Conseil de quartier adopte une résolution pour la reconduction du programme, mais avec un domaine d'action élargi. On pourrait aussi utiliser cette subvention pour faire des plans d'infrastructure légère. Il propose de rédiger une résolution pour demander la reconduction du programme et augmenter le montant de la subvention.

M. Raynald Pelletier mentionne qu'il faut inclure les quadriporteurs, les trottinettes, les piétons et les patins à roues alignées.

Mme Laveau mentionne que la décision finale devra être prise à la mi-octobre. Si le projet se continue, le formulaire doit être complété et déposé d'ici la fin de novembre 2023.

Mme Jacynthe Fortin demande combien de conseils de quartier peuvent y participer. M. Ouisse précise que cela dépendra du budget soumis par Lens Brother.

Le coût du projet peut aller jusqu'à 50,000.00 \$, car il est important de frapper avec force. Il serait possible de chercher du financement auprès des entreprises.

23-CA-039

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR MME HÉLÈNE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier donne son accord de principe pour participer au projet collectif de la sécurité routière de 2024. Adopté.

En juin 2023, Mme Nicole Laveau avait l'intention de demander quelques statistiques auprès de la Ville de Québec concernant le mois du vélo. Ces statistiques, comme le nombre de participants, sont importantes; il y aurait lieu d'avoir le chiffre réel. Y a-t-il lieu d'avoir des informations supplémentaires?

La Ruche, le Piolet et le Conseil de quartier se sont investis dans le mois du vélo. M. Jean-Noël Ouisse mentionne que les gens qui ont participé ont très apprécié l'activité et l'ont trouvée très intéressante.

6.7 – Vanier 2040 (Nicole Laveau)

Mme Laveau mentionne que ce sujet est reporté.

7. FONCTIONNEMENT

7.1 – Adoption du procès-verbal du 19 juin 2023

23-CA-040

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 2023 tel que modifié.

ADOPTÉ

7.2 – Trésorerie

M. Mahamadou Sissoko mentionne que le solde bancaire est de 4,303.40 \$ au 18 septembre 2023 incluant le chèque de 3,000.00 \$ pour la sécurité routière 2023.

7.3 – Paiement des services de secrétariat

23-CA-042

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement de 95.00 \$ pour le compte-rendu du Comité plénier du 6 septembre 2023 et de 95.00 \$ pour l'assemblée ordinaire du 18 septembre 2023 auprès de Mme Renée Poulin.

ADOPTÉ

7.4 – Suivi des demandes à la Ville de Québec

Résolutions 23-CA-024 et 23-CA-031 – Noms des rues.

Le Comité de toponymie se réunira en septembre. Aucune date ni information n'est disponible pour le moment.

Résolution 23-CA-032 – Atribus sur la rue Monseigneur-Plessis

Une réponse négative a été reçue à ce sujet de façon verbale. Selon les données disponibles, il n'y a pas suffisamment de passagers qui montent et qui descendent, mais la situation peut changer. Il sera possible de faire une demande de révision si la clientèle le justifie.

Résolution 23-CA-002 – Intersection des rues Beaucage et Rousseau, près de l'école Sans-Frontière.

Il y a une petite pente qui peut être dangereuse quand on veut traverser à pied. Quand un piéton se trouve dans la partie basse de la pente, les véhicules qui viennent de l'ouest vers l'est ne voient pas les piétons. Elle fait la lecture de la réponse reçue de la Ville :

« Suite à nos observations et analyses sur place, le STMI souhaite conserver la traverse piétonne à cet endroit et le maintien du brigadier scolaire. Nous allons toutefois améliorer la visibilité de la traverse piétonne en installant deux (2) panneaux lumineux à clignotement rapide (Kaili-Flash). Cette signalisation sera actionnée par le piéton qui souhaite traverser la rue Beaucage. Nous devons d'abord identifier leurs emplacements, procéder aux alimentations électriques et installer le matériel lumineux. »

7.5 Suivi sur la cooptation de M. Hervé Leblanc.

Le dépôt du formulaire de signature est toujours manquant. De nombreux rappels ont été faits par courriel et au téléphone. Aucune réponse n'a été obtenue. Comme M. Leblanc ne répond pas aux critères, la cooptation est refusée.

7.6 Implication des administrateurs au sein de comités.

Mme Laveau dresse la liste des administrateurs qui ont accepté de prendre la responsabilité de différents comités :

- | | |
|--------------------|--|
| ○ Mobilité | Jean-Noël Ouisse, Nicole Laveau et Pierre-Marc Doucet. |
| ○ Projet aînés | Jacynthe Fortin, Gemma Drouin et Nicole Laveau. |
| ○ Visage de Vanier | André Garon. |
| ○ Verdissement | Pierre-Marc Doucet et M. André Garon. |
| ○ Logement | Mme Hélène Langlois, et M. André Garon. |

8. DIVERS

a) Rapport de consultation omnibus sur le Parc industriel Cardinal

Mme Alexandra Mauger a transmis à Mme Laveau les modifications apportées à la suite de la consultation :

- Écrans visuels dans une zone.
- Nouveaux écrans visuels sur une zone.
- Hauteur de l'entreposage extérieur est maintenant limitée à 2.5 mètres dans la nouvelle zone.
- Le stationnement de véhicules est autorisé dans une zone.
- Règlement – Rétroaction – Règlement Ville – Aucune modification.
- Règlement – Rétroaction – Règlement de l'arrondissement – Réactions à venir.

Mme Mauger mentionne que la rétroaction consiste par les modifications au projet de règlement. L'urbaniste a pris en compte les commentaires des citoyens. Le dossier est clos et le règlement a été adopté.

b) Projet de recherche de participation publique (ATV)

Mme Laveau mentionne qu'une deuxième personne pourrait se joindre à ce projet. Une compensation de 100.00 \$ sera remise au participant. Il y aura trois à quatre réunions prévues à l'automne; aucune date n'est disponible pour le moment. Mme Laveau transmettra le nom de M. André Garon comme participant à ce projet.

Le but du projet est de « comment renforcer la présence et le rôle des représentants de la société civile dans la gouvernance des grands projets au-delà de la consultation initiale ».

c) Projet de résolution sur le transport des marchandises dangereuses.

À l'ordre du jour du Conseil de quartier de Lairet, une résolution sur la transparence en lien avec le transport de marchandises dangereuses par train a été déposée. Cette résolution vise à demander quel type de marchandises est transportée sur la voie ferrée.

Mme Laveau lit la résolution et demande si les administrateurs souhaitent aussi adopter une résolution similaire. Les administrateurs sont d'accord.

23-CA-041

CONSIDÉRANT les éléments contenus dans l'article intitulé "[Secret absolu autour des matières dangereuses transportées par train à Québec](#)", publié dans Le Soleil le 7 septembre 2023, informant la population que la Ville de Québec se conforme aux exigences du CN et refuse de dévoiler les matières dangereuses qui circulent sur les chemins de fer;

CONSIDÉRANT les règles fédérales qui permettent pourtant de rendre publique les matières dangereuses qui circulent par train ;

CONSIDÉRANT la catastrophe qui a eu lieu dans la municipalité de Lac-Mégantic en 2013, à la suite d'un déraillement du train et causant un important déversement de pétrole, qui a détruit le centre-ville, ainsi que la vie de 47 personnes et de leurs familles ;

CONSIDÉRANT qu'un chemin de fer circule au sein de plusieurs quartiers résidentiels densément peuplés dans la Cité-Limoilou et tout juste à proximité d'établissements d'enseignement tels qu'une école primaire, une école secondaire, un CÉGEP et un centre de formation professionnelle ;

CONSIDÉRANT le Comité de vigilance ferroviaire de Limoilou, qui a d'ailleurs été mis en place par des parents inquiets d'élèves fréquentant des écoles en bordure des voies ferrées à Québec, pour s'assurer que le transport ferroviaire est sécuritaire et que les intervenants travaillent dans la transparence ;

CONSIDÉRANT QUE trois villes (Lac-Mégantic, Montmagny et Sherbrooke) ont accepté de rendre publique les rapports concernant les matières dangereuses après avoir reçu la même demande d'accès à l'information que la Ville de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les rapports annuels peuvent être « rendus publics à la discrétion » du responsable des mesures d'urgence ou d'un autre fonctionnaire de la municipalité ;

SUR PROPOSITION DE JEAN-NOEL OUISSE DÛMENT APPUYÉ PAR HÉLÈNE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier demande à la Ville de Québec de poursuivre les discussions avec le CN pour assurer une transparence et pour rendre public les rapports annuels concernant les matières dangereuses qui circulent par train sur son territoire.

Adopté.

d) Bilan d'étape – Projet LIMOIL'AIR

Mme Laveau mentionne que le bilan d'étape sur la qualité de l'air dans le Vieux-Limoilou sera présenté le 28 septembre 2023, à 19 h 00 au Domaine Maizerets.

e) Remerciements adressées à Mme Catherine Raymond

M. Mahamadou Sissoko propose qu'une résolution soit adoptée pour remercier Mme Catherine Raymond pour son implication dans le projet du parc Christ-Roi.

23-CA-043

SUR UNE PROPOSITION DE M. MAHAMADOU SISSOKO ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil de quartier de Vanier adresse ses remerciements à Mme Catherine Raymond pour son implication dans le projet du parc Christ-Roi.

Adopté.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la levée de l'assemblée à 21 H 15.

ADOPTÉ

Mme Nicole Laveau
Présidente

Mme Gemma Drouin
Secrétaire